



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations financières

Question écrite n° 43844

Texte de la question

M. Daniel Soulage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'initiative internationale visant à l'allègement de la dette des nations pauvres les plus lourdement endettées. Après deux années de débats et négociations, les pays riches vont procéder à une annulation partielle mais substantielle de la dette du tiers monde, dont un grand nombre de pays se situent en Afrique subsaharienne. Il lui demande quels seront les pays bénéficiaires, et selon quels critères et règles s'effectuent la sélection.

Texte de la réponse

L'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés a été lancée, sous l'impulsion du Président de la République, lors du Sommet G 7 de Lyon en juin 1996. Elle se traduit d'ores et déjà par des engagements énoncés à l'occasion du G 7 Finances et des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, qui se sont tenues à Washington du 28 septembre au 3 octobre : pérennisation de la facilité d'ajustement structurel renforcée, participation confirmée de la Banque mondiale à hauteur de 500 MUSD dès cette année, annonce par le Club de Paris de réductions de dette jusqu'à 80 %. L'objectif de cette initiative, devant impliquer l'ensemble des parties prenantes (institutions financières internationales, créanciers du Club de Paris, mais aussi l'ensemble des autres pays créanciers), est de permettre progressivement aux pays pauvres les plus endettés de sortir définitivement de la crise de la dette, dans la mesure où ces pays feront preuve de la rigueur macroéconomique et de la volonté de réformes structurelles nécessaires. Un examen de la situation d'endettement de chaque pays pauvre sera réalisé, au cas par cas, par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Club de Paris, sur la base de critères économiques et financiers appropriés. Il n'y a donc pas de liste prédéterminée de pays bénéficiaires. La France plaide pour une approche flexible permettant à tous les pays pauvres dont la situation le justifie de bénéficier de nouvelles mesures sur la dette. Le Président de la République a rappelé à plusieurs reprises à ses homologues la nécessité d'une telle approche. En tout état de cause, les pays d'Afrique subsaharienne sont naturellement les premiers concernés par les nouveaux mécanismes de traitement de la dette : sur les 41 pays répertoriés par la Banque mondiale comme « très pauvres et très endettés », 31 appartiennent au continent africain.

Données clés

Auteur : [M. Soulage Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43844

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5346

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6124